

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MADAME FRANÇOISE CHAIGNAT, DÉPUTÉE PDC-JDC, INTITULÉE "ENTREPRISE GLOBAZ SA AU NOIRMONT" (N° 2946)

Le Gouvernement jurassien a pris connaissance de la question écrite no 2946 et souhaite apporter une réponse globale concernant les choix informatiques effectués par la Caisse de compensation du canton du Jura (CCJU) et les institutions qui lui sont rattachées.

L'Office AI du canton du Jura (OAI JU) a adhéré à l'association GILAI (Groupe Informatique Latin de l'Assurance-Invalidité) en septembre 1999. Cette association avait donné notamment mandat à la CCJU de poursuivre le développement et la maintenance de l'application informatique développée par le service informatique de la CCJU. GILAI est constituée uniquement d'organes d'application de l'assurance-invalidité (AI).

La CCJU a par ailleurs adhéré à l'association dénommée « Pool Romand pour l'Informatique » (InfoRom) en mai 2000 dont le but est de mettre à disposition de ses membres des logiciels informatiques répondant aux dispositions légales fédérales et cantonales, notamment dans le domaine de l'AVS. InfoRom est constituée de 3 caisses de compensation AVS cantonales, ainsi que de 20 caisses de compensation AVS professionnelles et interprofessionnelles.

Globaz SA a, quant à elle, été créée le 12 juin 2001 par la CCJU, qui a externalisé la totalité de son informatique suite à la reprise de son service informatique par cette entreprise.

Depuis l'année 2004, la CCJU a fait le choix de suivre la stratégie informatique mise en œuvre par GILAI.

Ainsi, le 2 décembre 2016, la CCJU et l'OAI JU ont renouvelé la totalité de leur hardware, y compris la bureautique, sous l'égide de GILAI auprès et avec la société Globaz SA. De même, GILAI a par ailleurs décidé de confier à Globaz SA le mandat de développer une nouvelle application métier pour les Offices AI (OAI), dont les travaux ont débuté cette année. A ce jour, GILAI compte 21 membres, soit tous les OAI latins et, depuis 2013, tous les membres d'IGS GmbH (société informatique pour les assurances sociales constituée exclusivement d'institutions cantonales) gérant un OAI. Ce rapprochement s'est fait sous la présidence de GILAI par l'OAI JU, avec des conséquences positives sur le chiffre d'affaires et l'effectif du personnel de Globaz SA.

Ainsi, dans la mesure où Globaz SA demeure un fournisseur de prestations informatiques de pointe, compétitif et soucieux des besoins de sa clientèle, il n'y a aucune raison que les deux types de prestations d'hébergement et de développement mentionnés ci-dessus ne lui échappent et la CCJU demeurera, via l'association GILAI, cliente de Globaz SA.

Quant au logiciel pour la gestion de l'AVS, il faut savoir que des changements importants sont intervenus durant l'année 2015 dans le paysage informatique des caisses de compensation au niveau suisse. De ce fait, la CCJU a dû effectivement faire des choix garantissant la pérennité économique et stratégique de ses applications informatiques.

En effet, la Caisse de compensation du canton de Vaud (CCVD) ayant choisi de créer un nouveau pool informatique avec deux caisses de compensation AVS professionnelles vaudoises et la Caisse de compensation du canton du Valais (CCVS) observant l'évolution du marché avant de se positionner, la CCJU courait le risque de rester la seule caisse cantonale membre d'InfoRom et cliente de Globaz SA.

Cette situation aurait pu obliger la CCJU, à terme, à devoir assumer le 100% des coûts des nouvelles applications informatiques liées aux tâches cantonales (prestations complémentaires à l'AVS/AI, allocations familiales aux non-actifs et réduction de primes d'assurance-maladie), par ailleurs à la charge du budget cantonal et estimés à plusieurs millions de francs.

A titre d'exemple, pour le logiciel de gestion des prestations complémentaires à l'AVS/AI, la CCJU paie actuellement 9% (121'700 francs pour l'année 2017) des coûts de maintenance et de développement, la CCVD 72% (973'500 francs) et la CCVS 19% (256'900 francs). En intégrant le pool IGS, le coût de ces tâches cantonales est ainsi partagé par l'ensemble des membres du pool.

Outre le fait qu'IGS ne soit constituée que de caisses cantonales de compensation AVS et notamment des caisses de compensation latines des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel et Tessin, les coûts que le canton du Jura aurait dû assumer dans cette nouvelle configuration ont très fortement influencé la CCJU à faire le choix d'adhérer à IGS GmbH le 14 décembre 2016.

La CCJU a dû opérer des choix stratégiques mûrement réfléchis, notamment au niveau des coûts futurs liés aux tâches cantonales qui lui sont confiées, qui se sont inscrits dans un paysage informatique en pleine évolution, et qui privilégient une solution efficace et efficiente. Dans ce cadre, la CCJU, suite à la recommandation du conseil d'administration de Globaz SA, a par exemple décidé de céder une partie de ses actions à la demande expresse des nouveaux investisseurs-actionnaires, tout en se souciant de requérir une modification des statuts de la société garantissant la pérennisation de la société Globaz SA sur le site du Noirmont. Les choix de la CCJU n'influencent ni la pérennité de Globaz SA, ni son implantation dans le canton du Jura.

De même, il peut être rappelé ici que la décision de confier ses développements informatiques à tel ou tel fournisseur appartient à la CCJU, selon les compétences fédérales qui lui sont attribuées. Le Gouvernement ne peut dès lors pas s'immiscer dans le processus décisionnel.

En conclusion, le Gouvernement a pris acte avec regret des options stratégiques de la CCJU qui se sont inscrites dans une logique plus globale, relevant de l'organisation et des développements dans le paysage des prestataires informatiques en matière d'assurances sociales. La société Globaz SA est toutefois assurée de pouvoir continuer à développer les produits liés à l'AVS et l'AI et demeurera bien évidemment un partenaire de choix, avec l'apport financier important des nouveaux investisseurs-actionnaires et sous l'impulsion de GILAI, voire d'autres regroupements de prestataires d'assurances sociales.

Delémont, le 21 novembre 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
La chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt